
Conditions générales de réservation et de location de raquettes et d'équipements de ski de fond

Ces derniers temps, il est malheureusement arrivé que des groupes* réservent par précaution une quantité importante de matériel, sans en avoir réellement besoin. Dans bien des cas, seule une petite partie du matériel réservé a été retirée ou effectivement louée. Cela est très contrariant, aussi bien pour nous que pour d'autres clients que nous avons dû refuser.

Cette pratique nous oblige à introduire une réglementation plus stricte pour la gestion des réservations.

Désormais, **75 % au minimum du montant de la location** du nombre de raquettes ou d'équipements de ski de fond réservés **sera facturé**, même si moins des trois quarts des participants annoncés se présentent. Cette règle s'applique sauf si, au plus tard trois jours avant la date de location, le nombre exact de locations est communiqué ou corrigé.

Cette disposition ne s'applique pas si la location est annulée de notre côté pour des raisons météorologiques.

* Est considéré comme groupe 4 participants ou plus.

Exemple :

12 paires de raquettes pour une location en soirée à Fr 15.- / personne

Montant total de la location : Fr 180.-

Seules 7 personnes se présentent (7 × Fr 15.- = Fr 105.-)

Le montant dû sera toutefois de Fr 135.- (75 % de Fr 180.-)

En cas de vol ou de perte, le locataire est responsable. Il est possible de souscrire une assurance lors de la location.

Révision du 08.08.2025 / HE